

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE :

- installer ou utiliser conformément aux codes de l'électricité en vigueur;
- à défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien qualifié;
- pour éviter la surchauffe ou l'endommagement éventuel de ce dispositif et des appareils qui lui sont raccordés, ne pas l'installer pour commander une prise, de l'éclairage fluorescent ou un appareil motorisé ou à transformateur autre qu'un ventilateur de plafond aux valeurs nominales appropriées;
- pour réduire les risques d'incendie ou de choc électrique, ce dispositif ne doit être utilisé qu'en présence de ventilateurs de plafond de 120 V c.a. et 1,5 A au plus.

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE :

- dispositif exclusivement conçu pour les ventilateurs de plafond à pales, dotés de moteurs à condensateur ou à bague de déphasage; on doit consulter les directives du fabricant ou l'étiquette signalétique apposée sur le moteur pour en confirmer le type. Tout autre type d'appareil ou de moteur pourrait causer la surchauffe, voire le bris, du dispositif et des charges qui lui sont raccordées;
- couper l'alimentation au fusible ou au disjoncteur avant de manipuler les luminaires commandés;
- n'utiliser ce dispositif qu'avec du fil de cuivre ou plaqué cuivre; en présence de fil d'aluminium, utiliser seulement les produits portant la marque CU/AL ou CO/ALR.

Outils requis :

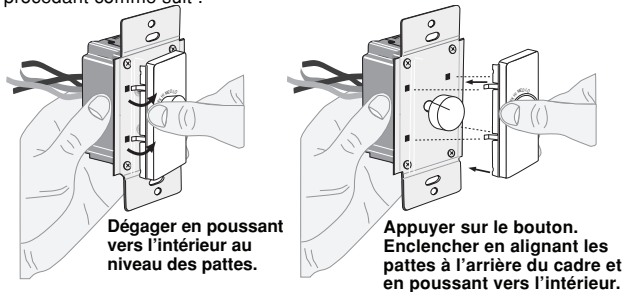
- | | |
|-----------------------------|---------------|
| Tournevis ordinaire/Philips | Ruban isolant |
| Pince | Crayon |
| Coupe-fil | Règle |

Option de changement de couleur :

Si une trousse de changement est fournie avec le dispositif, on peut passer à l'étape suivante pour en modifier la couleur. Autrement, passer à la section « **Installation de la commande seule, ou avec d'autres dispositifs** ».

CHANGEMENT DE COULEUR DE LA COMMANDE :

Cette commande de vitesse se présente en deux couleurs possibles. Bien qu'il soit livré en blanc, on peut changer la couleur du cadre en procédant comme suit :

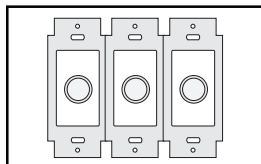


Installation de la commande seule, ou avec d'autres dispositifs :

Si la commande est installée seule, passer à la section **INSTALLATION**. Si elle est groupée avec d'autres dispositifs, procéder comme suit :

INSTALLATIONS GROUPÉES

REMARQUE : cette commande ne requiert AUCUNE réduction des valeurs nominales si elle est installée avec d'autres dispositifs dans la même boîte murale.



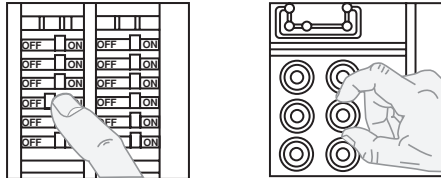
VENTILATEURS MULTIPLES

Ce dispositif peut commander n'importe quel nombre de ventilateurs du même type, à condition que l'intensité totale (en ampères) de ces derniers ne dépasse pas celle de la commande.

INSTALLATION

REMARQUE : cocher les cases une fois les étapes complétées.

Étape 1 **AVERTISSEMENT :** pour éviter les risques d'incendie, de choc électrique ou d'électrocution, **COUPER LE COURANT** au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit soit bien coupé avant de procéder à l'installation!



Étape 2 **Retrait des dispositifs existants :**

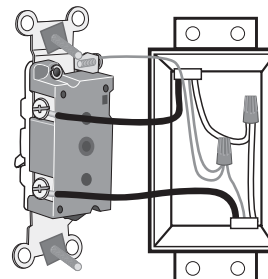
Le cas échéant, retirer la plaque et les vis de montage du dispositif existant. Éloigner délicatement le dispositif de la boîte murale. NE PAS défaire les raccords tout de suite.

Étape 3 **Identification de l'application (plus communes montrées) :**

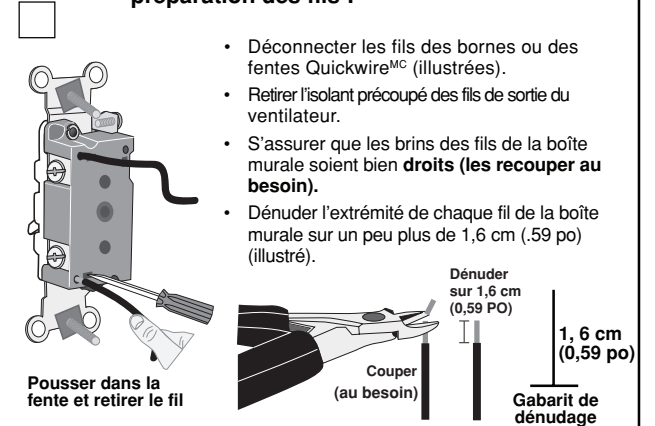
REMARQUE : si les raccords à l'intérieur de la boîte ne ressemblent pas à ceux montrés ici, on doit faire appel à un électricien qualifié.

Applications unipolaires :

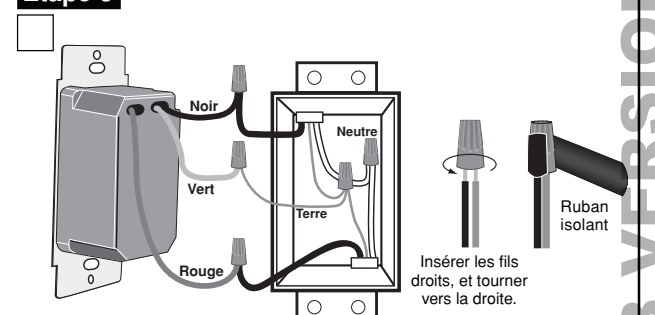
Examiner l'arrière du dispositif existant. Il devrait y avoir deux fils raccordés à deux bornes (sans compter le fil de terre vert ou dénudé); le cas échéant, il s'agit bien d'une installation unipolaire.



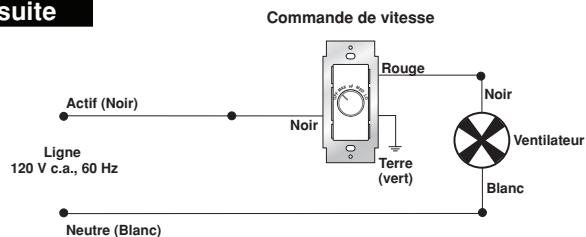
Étape 4 **Déconnexion du dispositif existant et préparation des fils :**



Étape 5 **Applications unipolaires :**



Étape 5 Applications unipolaires : suite

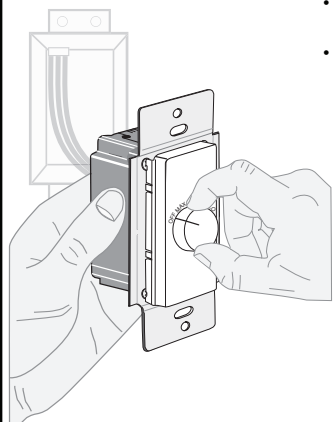


Raccorder les fils conformément au SCHÉMA DE CÂBLAGE, en procédant comme suit :

Visser les marettes (vers la droite) en s'assurant qu'aucun brin n'en dépasse. Recouvrir chaque marette de ruban isolant.

- Le fil de terre vert de la commande au fil vert ou dénudé de la boîte murale.
- Le fil de sortie noir de la commande au fil de ligne (actif) déconnecté du dispositif existant.
- Le fil de commande rouge au dernier fil dans la boîte.
- **Passer à l'étape 6.**

Étape 6 Vérification de la commande avant son installation dans la boîte murale :



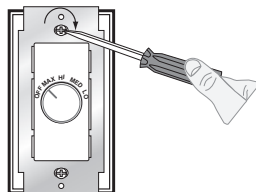
- Rétablir l'alimentation au fusible ou au disjoncteur.
- En tenant délicatement la commande de la manière illustrée, tourner le bouton à la position MAX (vitesse maximale). Le ventilateur devrait démarrer à son régime le plus élevé. Placer le bouton à HI (vitesse élevée), MED (vitesse moyenne) et LO (vitesse minimale) et s'assurer que le régime du ventilateur change en conséquence.

Si le ventilateur ne démarre toujours pas, se reporter à la section DIAGNOSTIC DES ANOMALIES.

Étape 7 Fixation :



COUPER L'ALIMENTATION AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR.



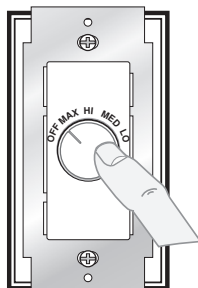
Terminer l'installation en insérant délicatement les fils dans la boîte, en prévoyant suffisamment d'espace pour le dispositif. Installer ce dernier au moyen des vis de montage fournies. Fixer la plaque.

Étape 8 Rétablissement de l'alimentation :



Rétablir l'alimentation au fusible ou au disjoncteur.
L'installation est terminée.

Étape 9 FONCTIONNEMENT



Mise sous tension

Tourner le bouton à MAX, HI, MED ou LO (vitesses maximale, élevée, moyenne ou minimale) – le régime du ventilateur devrait augmenter ou diminuer en conséquence.

Mise hors tension

Tourner le bouton à OFF, vers l'extrême gauche – le ventilateur devrait s'arrêter.

DIAGNOSTIC DES ANOMALIES

- Le ventilateur ne démarre pas ou ne change pas de régime :
 - le fusible est brûlé ou le disjoncteur s'est déclenché;
 - le neutre du ventilateur n'est pas raccordé;
 - le moteur du ventilateur est brûlé.

En présence d'applications moins courantes, se reporter au tableau CONCORDANCES MARETTES/FILS.

CONCORDANCES MARETTES/FILS

1	- 12 AWG + 1 à 3 x 14, 16 ou 18 AWG
2	- 12 AWG + 1 ou 2 x 16 ou 18 AWG
1	- 14 AWG + 1 à 4 x 16 ou 18 AWG
2	- 14 AWG + 1 à 3 x 16 ou 18 AWG

RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS

- Pour obtenir de l'assistance technique, composez le **1 800 405-5320**.
- Rendez-vous également au site Web de Leviton, au **www.leviton.com**.

2008 © Leviton Mfg. Co., Inc.

DI-000-RTF01-52C

EXCLUSIONS ET GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS

Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 5 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 5 ans, à la **Manufacture Leviton du Canada Limitée, au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E9**. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'œuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelle que manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 5 ans. Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie. Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.